

PRIMES AUX ÉLEVEURS

NATURE DE L'OPÉRATION

Attribution de primes aux lauréats des concours bovins, ovins, caprins et équins qui sont organisés chaque année sur le département du Lot.

BENEFICIAIRES

Éleveurs lotois

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Aides individualisées et payées directement par le Conseil général aux éleveurs
- Attribution sur proposition d'une liste de lauréats par le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture à partir du palmarès et des montants des primes transmis par la Chambre d'agriculture

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement

Service Affaires économiques

En liaison avec la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.